

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET  
DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX - (N° 700)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par  
M. Fasquelle

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« départementaux »

le mot :

« généraux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important de conserver l'intitulé original qui reflète mieux l'ancrage local, c'est à dire la représentation des communes.